

**L'objet de ce guide est de détailler les étapes de la téléinscription (voir paragraphe I).
Il s'agit d'un complément aux instructions qui s'afficheront à l'écran lors de votre connexion et qui sont reprises dans les paragraphes II à VI.**

L'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

Les inscriptions à l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe de la Caisse des Dépôts et Consignations, au titre de l'année 2014 seront enregistrées

**Du lundi 30 juin 2014, à 12 heures (heure de Paris)
au lundi 15 septembre 2014, à 14 heures (heure de Paris)**

I - Les consignes et les étapes de votre inscription par voie télématique

Des écrans informatifs vous guident tout au long de la saisie des données nécessaires à votre inscription.

1. Prenez connaissance attentivement des consignes données dans ce document, puis cochez la case afin de certifier de votre accord puis cliquez sur « Je poursuis ».
2. Veuillez renseigner soigneusement tous les champs du formulaire. Les champs annotés d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis.
3. Vous indiquerez votre identité ainsi que les différents renseignements nécessaires à la constitution du dossier.
Il est fortement conseillé au candidat de renseigner son adresse e-mail pour recevoir une confirmation d'inscription.
4. Cliquez sur « Je poursuis ma demande d'inscription ».
5. Vérifiez les données de votre dossier de candidature.
6. S'affichent à l'écran vos numéros d'inscription et de certificat (**références à noter** et nécessaires pour accéder à votre espace personnel).
7. Cliquez sur « Je valide/je transmets mes pièces justificatives et j'imprime mon inscription ».
8. La date et l'heure de l'enregistrement de votre dossier s'affichent.
9. Déposez la(les) pièce(s) requise(s) : dossier « RAEP ».

Attention ! Vous devez impérativement déposer votre pièce jointe à ce stade de la procédure, aucune modification ne sera possible par la suite.

10. Cliquez sur « Visualiser/imprimer le dossier d'inscription »
11. Votre dossier apparaît à nouveau à l'écran.
12. Un écran informatif vous rappelle à nouveau vos références à noter et si vous avez renseigné votre adresse e-mail, une confirmation de votre inscription vous sera adressée
13. Cliquez sur « OK »
14. Cliquez sur « **Enregistrer** » votre dossier d'inscription
15. Cliquez sur « Ouvrir » pour « Imprimez et/ou enregistrez » votre dossier d'inscription
16. Votre dossier d'inscription s'affiche en format PDF
17. Cliquez sur « Déconnexion » en bas à gauche de l'écran

Attention ! Une fois le dossier de candidature validé, celui-ci ne pourra plus être modifié mais seulement complété par la(les) pièce(s) jointe(s) manquante(s).

En cas d'impossibilité de téléinscription, vous pouvez vous inscrire par voie postale conformément aux instructions précisées dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe de la Caisse des Dépôts et Consignations, au titre de l'année 2014, publié au Journal Officiel (NOR FCP K 14000 90 A) ainsi que dans la note d'information adressée aux candidats.

II - L'élément dont vous devez disposer lors de votre inscription :

■ Accès au dossier « RAEP », au choix du candidat :

- par téléchargement sur le site internet de la CDC : <http://www.caissedesdepots.fr/ressources-humaines/nous-rejoindre/concours-et-examens.html>

ou

- par téléchargement sur le site intranet de la CDC : rubrique vous/votre-carrière/concours-et-examens/examens professionnels – rubrique « examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe de la Caisse des Dépôts et Consignations, au titre de l'année 2014 ».

III - Recommandations :

Il vous est vivement recommandé :

- d'avoir lu la note d'information (ou l'arrêté d'ouverture) relatif à cet examen professionnel ;
- de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire.

Avant de procéder à votre inscription, vous devez vérifier que vous remplissez les conditions requises pour vous présenter à cet examen professionnel à savoir :

L'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint administratif de 1ère classe de la CDC est ouvert aux agents de la CDC appartenant aux adjoints administratifs de 2ème classe :

- Ayant atteint le 4ème échelon
- Comptant au moins 3 ans effectifs dans leur grade au 31 décembre 2014.

IV - Avertissements concernant votre inscription :

Vous saisissez les éléments de votre inscription sous votre propre responsabilité.

Quel que soit le motif invoqué, aucune inscription ne sera possible après **le lundi 15 septembre, à 14 heures (heure de Paris)**.

Toute infraction au règlement, toute fraude au niveau des éléments fournis lors de votre inscription ou au cours de l'épreuve d'entretien avec le jury pourra entraîner des sanctions administratives et des poursuites pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

V – Consultation de votre dossier :

Vous pouvez consulter l'état d'avancement de votre dossier en cliquant sur le lien suivant : <http://www.caissedesdepots.fr/ressources-humaines/nous-rejoindre/concours-et-examens.html>.

Toutes les données nécessaires se trouvent sur l'email que vous avez reçu après votre inscription.

Les traitements informatiques se déroulent la nuit : les saisies du jour J ne seront lisibles qu'à J +1.

VI - Considérations techniques

Vérifiez que votre ordinateur autorise l'ouverture des fenêtres "pop up". A défaut, allez sur votre navigateur internet dans la rubrique : Outils, bloqueur de fenêtres "pop up", puis désactivez le blocage de ces dernières.

VII - Vérification de la recevabilité des candidatures

La réception du mail de confirmation d'inscription ne constitue pas une preuve de la recevabilité des candidatures au regard des conditions requises pour se présenter à cet examen.

Aussi :

- Votre convocation à l'épreuve ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription ;
- s'il apparaît lors du contrôle des pièces fournies que vous ne remplissez pas les conditions requises, que vous ayez été ou non de bonne foi, vous perdez le bénéfice de l'admission à cet examen.

Contact pour tout renseignement à cet examen : concours@caissedesdepots.fr